

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 février 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Lison Lefebvre, trésorière

CE-2017-152-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-153-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-154-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 FÉVRIER 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 février 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-155-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 31 janvier 2017 ;
 - de la commission des sports, loisirs et plein air du 18 janvier 2017.
-

CE-2017-156-DEC PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE / BILAN 2016

ATTENDU QUE la patrouille environnementale a considérablement augmenté son taux de sensibilisation citoyenne;

ATTENDU QUE plusieurs thématiques connexes et importantes devraient être abordées;

ATTENDU QU'il est envisageable d'aller chercher des subventions supplémentaires pour l'embauche d'une ressource supplémentaire;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2017-01-31/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant le dépôt du Bilan 2016 de la patrouille environnementale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du Bilan 2016 de la patrouille environnementale et appuie les recommandations 2017 pour la patrouille environnementale.

CE-2017-157-REC POLITIQUE / ACQUISITION DE VÉHICULES ÉCOÉNERGÉTIQUES / ÉLECTRIFICATION DES ESPACES PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville a un plan d'action 2014-2021 pour la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE l'émission de gaz à effet de serre dans le secteur public provient en majorité de la flotte des véhicules municipaux;

ATTENDU QUE des bornes de recharge pour véhicules électriques ont déjà été installées dans des stationnements publics de la Ville et qu'il serait pertinent de développer une stratégie d'implantation;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller chercher une expertise à l'externe pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2017-01-31/02 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant l'élaboration d'une politique d'acquisition de véhicules écoénergétiques et l'électrification des espaces publics ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise le service du développement durable et de l'environnement de la Direction de l'urbanisme durable à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels pour l'élaboration d'une politique d'acquisition de véhicules écoénergétiques et l'électrification des espaces publics** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

	Points*
Proposition technique – critère d'évaluation	
1. Expérience générale de la firme	15
2. Expérience de la firme en implantation d'opérations écoénergétiques, en programme de renouvellement de véhicules et en audit de flotte de véhicules	30
3. Expérience du chargé de projet en implantation d'opérations écoénergétiques, en programme de renouvellement de véhicules et en audit de flotte de véhicules	25
4. Approche proposée pour la réalisation du mandat	30
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
5. Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	

CE-2017-158-DEC CRÉATION / ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

ATTENDU QUE Terrebonne désire créer un organisme environnemental qui œuvrera à sensibiliser, éduquer, protéger et mettre en valeur dans les sphères liées au développement durable et l'environnement, tels que les matières résiduelles, les milieux naturels et l'eau;

ATTENDU QUE cet organisme chapeauterait la patrouille environnementale;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2017-01-31/03 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la création d'un organisme environnemental ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif mandate le service du développement durable et de l'environnement de la Direction de l'urbanisme durable afin de travailler à la création d'un organisme environnemental.

Que le service du développement durable et de l'environnement de la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction des communications, procède à une séance de réflexion avec les intervenants concernés pour un cheminement transparent et concerté.

Que le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) soit informé que la Ville de Terrebonne mettra fin à l'entente actuellement en cours entre les parties relativement aux activités de patrouille environnementale, et ce, dès la création de l'organisme.

Modifiée par la
résolution du
comité exécutif
CE-2017-282-

CE-2017-159-DEC TARIFICATION / AES / UTILISATION DES PLATEAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la société AES, une division de GVL inc., spécialisée en gestion de loisirs, offre des camps de jour thématiques et spécialisés sur le territoire de la municipalité depuis le regroupement volontaire des villes de Terrebonne, Lachenaie et La Plaine en 2001;

ATTENDU QUE la société AES bénéficiait, jusqu'en juin 2016, de la gratuité des locaux que la Ville lui avait accordée à l'époque pour la tenue de ses camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE par souci d'équité envers les autres entreprises privées qui organisent également des camps de jour thématiques à Terrebonne, dans leurs propres locaux ou ailleurs, la Direction du loisir et vie communautaire a proposé à la commission des sports, loisirs et plein air, en janvier 2016, d'imposer une tarification progressive aux camps de jour AES;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec les dirigeants de la société AES, ces derniers ont accepté le principe d'une tarification progressive pour l'utilisation des locaux de la Ville de Terrebonne afin d'y tenir des activités dans le cadre de la semaine de relâche scolaire et des camps de jours spécialisés en période estivale;

ATTENDU QUE ce principe de tarification progressive permettra d'éviter aux parents de subir une augmentation subite pour les inscriptions de leurs enfants aux camps de jours AES;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a commencé à facturer AES pour l'utilisation des plateaux municipaux lors de la tenue des camps de jours estivaux de 2016;

ATTENDU QUE les coûts de location pour la Ville représentent le nombre d'heures totales multiplié par le taux horaire de l'appariteur-concierge présent lors des activités de camps de jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'officialiser l'accord de principe intervenu entre la Ville et AES selon la progression suivante:

- 2017: 20% du coût
- 2018: 40% du coût
- 2019: 60% du coût
- 2020: 80% du coût

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2017-01-18/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant la tarification à la société AES pour la tenue de camps de jour ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire à élaborer un protocole d'entente sur quatre (4) ans avec la société AES afin d'établir les modalités d'une tarification progressive pour l'utilisation des plateaux municipaux lors de la tenue d'activités de camps de jour pendant la semaine de la relâche scolaire et lors de la période estivale.

CE-2017-160-DEC MODIFICATION / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-65-DEC, adoptée le 25 janvier 2017, mandatant la Direction des ressources humaines afin de procéder à l'évaluation de l'expérience de travail antérieur de la vérificatrice générale et d'appliquer les principes établis à l'article 11.01 de l'entente avec les employés-cadres afin de déterminer le nombre de jours supplémentaires qui pourrait être attribué pour les années 2016 et 2017 ;

ATTENDU le dépôt du projet du contrat individuel de travail de la vérificatrice générale selon lequel elle bénéficie, pour chacune des deux (2) dernières années de son contrat de travail, de trente (30) jours de vacances par année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la modification au contrat individuel de travail de Mme Claire Caron, vérificatrice générale, lui permettant de bénéficier de trente (30) jours de vacances pour chacune des années 2016 et 2017 . Le document de modification au contrat de travail est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2017-161-DEC DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / 363, RUE BARRETTE / INFILTRATION D'EAU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 9 février 2017, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 7 238,23\$ suite à une infiltration d'eau survenue le 13 août 2016 au 363, rue Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance dans le dossier Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc., c. Ville de Terrebonne.

**CE-2017-162-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 790 972,21\$ préparée le 10 février 2017 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 67 752,82\$ préparée le 14 février 2017.

**CE-2017-163-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

9.2

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 404 864,73\$ préparée le 9 février 2017.

**CE-2017-164-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CHARGÉ DE
PROJETS / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger les services de M. Benjamin Raffier considérant l'absence de M. Robert Gauthier, chargé de projets au service de la voirie, à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 24 mars 2017, les services de M. Benjamin Raffier au poste de chargé de projets au service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Benjamin Raffier.

**CE-2017-165-DEC DEMANDE DE PRIX / ACHAT D'UN VÉHICULE
HORS ROUTE KAWASAKI TERYX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'achat d'un (1) véhicule hors route Kawasaki Teryx 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus :

R100 Sports	17 994,74\$ t.t.c.
Motos Illimitées	19 352,25\$ t.t.c.
Moto Ducharme Joliette	19 738,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société R100 Sports s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 février de M. Marc Brisson, directeur de la police;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter l'offre de la société **R100 SPORTS** pour l'achat d'un (1) véhicule hors route Kawasaki Teryx, le tout pour un montant de 15 651\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0036 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2017-166-REC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES
FORD TAURUS INTERCEPTOR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) véhicules Ford Taurus Interceptor (SA17-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2017 à 11 h 07, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	101 471,94\$ t.t.c.
Fortier Auto (Montréal) ltée	101 956,39\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 janvier 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 106 926,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 24 janvier 2017, pour l'achat de trois (3) véhicules Ford Taurus Interceptor, le tout pour un montant de 88 255,65\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0032 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2017-167-REC SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4)
VÉHICULES DODGE CHARGER ENSEMBLE
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules Dodge Charger Police 2017 (SA17-9003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2017 à 11 h 04, à savoir :

Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	143 672,76\$ t.t.c.
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	146 786,28\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	150 092,96\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 janvier 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 149 467,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)**, datée du 23 janvier 2017, pour l'achat de quatre (4) véhicules Dodge Charger police 2017, le tout pour un montant de 124 960\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0033 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2017-168-DEC SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES DODGE
JOURNEY SXT (1) ET GRAND CARAVAN CVP (2)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) véhicule Dodge Journey Sxt et de deux (2) Grand Caravan CVP 2017 (SA17-9004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2017 à 11 h 08, à savoir :

Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	82 327,84\$ t.t.c.
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	82 764,75\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	85 512,66\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 janvier 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 10 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **GRENIER CHRYSLER DODGE JEEP INC.**, datée du 23 janvier 2017, pour l'achat d'un (1) véhicule Dodge Journey Sxt et de deux (2) Grand Caravan CVP 2017, le tout pour un montant de 71 605\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0034 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

CE-2017-169-DEC SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES FORD F-150 VSS (1) ET FUSION HYBRIDE (1)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) véhicule Ford F-150 VSS et d'un (1) véhicule Fusion hybride (SA17-9005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2017 à 11 h 11, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
Terrebonne Ford inc.	43 543,97\$ t.t.c.	30 742,17\$ t.t.c.
Fortier Auto (Montréal) ltée	44 299,87\$ t.t.c.	30 371,79\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme pour le lot 1 (Ford F-150 VSS) et la société Fortier Auto (Montréal) ltée s'est avérée la plus basse conforme pour le lot 2 (Ford Fusion hybride modèle S) selon le rapport daté du 25 janvier 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission des sociétés :

- **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 24 janvier 2017, pour l'achat d'un (1) véhicule Ford F-150 VSS (lot 1) pour un montant de 37 872,55\$ (taxes en sus) ;
- **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE**, datée du 23 janvier 2017, pour l'achat d'un (1) véhicule Fusion hybride (lot 2) pour un montant de 26 416\$ (taxes en sus) ;

le tout pour un montant total de 64 288,55\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0035 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2017-170-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
VIDANGES DES BOUES / ÉTANGS DE
TERREBONNE / 2017**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les vidanges des boues aux étangs de Terrebonne pour l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les vidanges des boues aux étangs de Terrebonne pour l'année 2017** ».

**CE-2017-171-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
MATÉRIAUX D'AQUEDUC**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de matériaux (pièces) d'aqueduc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture de matériaux (pièces) d'aqueduc pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2017-172-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PIÈCES / BORNES-FONTAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de pièces de bornes fontaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture de pièces de bornes fontaines pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2017-173-DEC MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2016-1040-DEC /
PROJET DE RÈGLEMENT / GESTION DES CLOCHES
DE RÉCUPÉRATION / ORGANISMES DU MILIEU**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1040-DEC, adoptée le 17 août 2016, proposant le déploiement de 16 cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le plan de déploiement prévoit l'implantation d'une cloche à linge au garage municipal situé au 1051, rue Nationale;

ATTENDU les commentaires et avis du Comité d'aide aux Lachenois, lequel propose le changement du site du 1051, rue Nationale au parc St-Sacrement;

ATTENDU QUE l'installation d'une cloche à linge au parc St-Sacrement comporte les avantages suivants :

- facilement accessible et bonne visibilité ;
- stationnement disponible ;
- déjà un site d'apport volontaire pour les matières recyclables.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de modifier la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1040-DEC afin de changer un site d'installation d'une cloche de récupération de textile du garage municipal situé au 1051, rue Nationale, pour le site du parc St-Sacrement.

**CE-2017-174-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / TONTE
DE PELOUSE / SECTEUR 2**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 518-10-2015, adoptée le 26 octobre 2015, acceptant la soumission de la société 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) pour la tonte de pelouse – secteur 2 – pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 45 938,48\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9066) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9066 pour la tonte de pelouse – secteur 2 – est échue depuis le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 52 039,96\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal tout en tenant compte également d'un ajustement en termes de quantités ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour la tonte de pelouse – secteur 2 - avec la société **9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL)** pour une somme de 45 261,97\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0041 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-175-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / TONTE
DE PELOUSE / SECTEUR 3**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 518-10-2015, adoptée le 26 octobre 2015, acceptant la soumission de la société Gazon Rive-Nord pour la tonte de pelouse – secteur 3 – pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 67 407,93\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9066) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9066 pour la tonte de pelouse – secteur 3 – est échue depuis le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 67 951,91\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour la tonte de pelouse – secteur 3 - avec la société **GAZON RIVE-NORD** pour une somme de 59 101,46\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0042 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-176-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / TONTE
DES TERRAINS VACANTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 519-10-2015, adoptée le 26 octobre 2015, acceptant la soumission de la société Les Entreprises Daniel et fils inc. pour la tonte de pelouse – grandes surfaces – pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 25 250,23\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9067) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9067 pour la tonte de pelouse – grandes surfaces – est échue depuis le 30 septembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 12 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 25 658,20\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal tout en tenant compte également d'un ajustement en termes de quantités ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} mai 2017, la soumission pour la tonte de pelouse – grandes surfaces - avec la société **LES ENTREPRISES DANIEL ET FILS INC.** pour une somme de 22 316,33\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0043 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-177-REC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
ENTRETIEN DES JEUX D'EAU**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2016, adoptée le 14 mars 2016, acceptant la soumission de la société Irriglobe inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 179 677,18\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9085) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9085 pour l'entretien des jeux d'eau est échue depuis le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 181 127,17\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour l'entretien des jeux d'eau avec la société **IRRIGLOBE INC.** pour une somme de 157 536,14\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0044 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-178-REC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
ENTRETIEN HORTICOLE D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS / SECTEURS 1-2-3-4-6**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 172-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, acceptant la soumission de la société Frontières Jardins pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les secteurs 1-2-3-4-6 pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 171 012,15\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9016) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9016 pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les lots 1-2-3-4-6 est échue depuis le 31 octobre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 5 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 207 309,45\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les secteurs 1-2-3-4-6 avec la société **FRONTIÈRES JARDINS** pour une somme de 180 308,27\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0040 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-179-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
ENTRETIEN HORTICOLE D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS / SECTEUR 5**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-555-DEC, adoptée le 27 avril 2016, acceptant la soumission de la société Frontières Jardins pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 5 pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 52 345,27\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9038) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9038 pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 5 est échue depuis le 31 octobre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 5 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 56 476,35\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal tout en tenant compte également d'un ajustement en termes de quantités ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 5 avec la société **FRONTIÈRES JARDINS** pour une somme de 49 120,55\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-180-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
ENTRETIEN HORTICOLE D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS / SECTEUR 7**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-555-DEC, adoptée le 27 avril 2016, acceptant la soumission de la société Epar Horticulture inc. pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 7 pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 59 272,35\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9038) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9038 pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 7 est échue depuis le 31 octobre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 5 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 77 615,21\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal tout en tenant compte également d'un ajustement en termes de quantités ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2017, la soumission pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour le secteur 7 avec la société **EPAR HORTICULTURE INC.** pour une somme de 67 506,16\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0039 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-181-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CANALISATION
DE FOSSÉS / CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 294-06-2014, adoptée le 25 juin 2014, mandatant la firme Beaudoin Hurens pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux de prolongement de la TransTerrebonne, secteur « est », axe du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 425-08-2015, adoptée le 17 août 2015, mandatant la société Routek Construction inc. pour exécuter les travaux de prolongement de la TransTerrebonne, secteur « est », axe du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE certains fossés devaient être déplacés pour accommoder l'élargissement du chemin St-Charles et que l'emprise n'était pas suffisante pour les conserver à l'intérieur de l'emprise municipale ;

ATTENDU QUE le prix exigé par la société Routek Construction inc. pour la canalisation desdits fossés n'était pas raisonnable selon les recommandations de la firme Beaudoin Hurens et que les travaux de canalisation ont été annulés et que certains fossés ont dû, temporairement, être déplacés sur les terrains privés et que la situation doit être corrigée ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggéré par l'association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG), catégorie II est évaluée à 25 455,47\$ (t.t.c.) pour des travaux de l'ordre de 172 462,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue afin de refléter les exigences de l'appel d'offres public;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser la direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de canalisation de fossés sur le chemin Saint-Charles** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

(référence : règlement d'emprunt 582).

**CE-2017-182-REC VENTE / PARCELLE / TERRAIN INDUSTRIEL / LOT
6 034 545 / RUE THÉODORE-VIAU / PARC
INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTÉ-SUD / VANICO-
MARONYX**

ATTENDU QUE la société Vanico-Maronyx désire acquérir le lot 6 034 545 du cadastre du Québec d'une superficie de 25 046,2 mètres carrés;

ATTENDU QUE la société Vanico-Maronyx est un fabricant de produits de salles de bain haut de gamme qui opère à Terrebonne depuis sa fondation en 1980;

ATTENDU QUE la valeur du projet est de 9 290 000\$ et créera dix-sept (17) nouveaux emplois additionnels à la centaine d'emplois déjà existants;

ATTENDU la promesse d'achat datée du 23 décembre 2016;

ATTENDU la demande de l'acheteur, contenue à l'article 9 de la promesse d'achat, de réduire l'assiette de la servitude de passage pour la piste cyclable, publiée sous le numéro 1 251 487, *de 30 mètres à 10 mètres ou moins à partir de la borne de terrain du boulevard de la Pinière*;

ATTENDU la description technique de Normand Fournier, arpenteur-géomètre montrant la réduction de servitude (dossier 27 370, minute 24 991);

ATTENDU le rapport de PCG Carmon confirmant la valeur de vente;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter la promesse d'achat et autorise la vente du lot numéro 6 034 545 du cadastre du Québec, d'une superficie de 25 046,2 m², au prix de 32,29\$/m², à la société Vanico-Maronyx. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 24965 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Que l'assiette de la servitude de passage pour la piste cyclable, servitude publiée sous le numéro 1 251 487, soit réduite conformément au plan et à la description technique préparés en date du 12 janvier 2017 par l'arpenteur-géomètre Normand Fournier (dossier 27 370, minute 24 991).

Que Me Sylvie Lafond, notaire, soit et est mandatée pour la réalisation de l'acte de servitude réduisant l'assiette de passage.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier daté du 13 décembre 2016 (minute 24 965).

Que le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

**CE-2017-183-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE
D'ENTENTE / LA CARAVANE 2017 / THÉÂTRE
DES VENTREBLEUS**

ATTENDU QUE le projet pilote de théâtre ambulant présenté dans les parcs de même qu'à la clientèle des camps de jour depuis l'été 2012 fut un franc succès ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Le Théâtre des Ventrebleus concernant la présentation d'un spectacle familial itinérant « La Caravane » dans différents parcs de la Ville de Terrebonne au cours de l'été 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0006 et émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-184-REC TARIFICATION 2017 / MODIFICATION

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir, dans le cadre de l'exercice budgétaire, les tarifs de la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 671-1 amendant le règlement numéro 671 afin de modifier la tarification aux annexes F, G., H, I, J, K et L., à savoir :

ANNEXE F - ACTIVITÉS AQUATIQUES	
Activités aquatiques - jeunes	Augmentation de 2 % du tarif horaire. Ajout d'un tarif horaire pour les activités d'une durée de 70 minutes.
Activités aquatiques - adultes	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
Coûts d'admission au bain libre et cartes aquavantage	Ajustement des tarifs pour correspondance avec les coûts taxables dans LUDI.K. Pas d'augmentation annuelle.
Vente d'articles	Ajustement des coûts pour correspondance avec les coûts taxables dans LUDI.K. Pas d'augmentation annuelle. Ajout des brevets, manuels et masque de poche, selon le coût réel de la dépense.
ANNEXE G - ACTIVITÉS CULTURELLES	
Activités culturelles - jeunes	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
Activités culturelles - adultes	Augmentation de 4% du tarif horaire pour les activités régulières. Augmentation de 2% du tarif horaire pour les activités de danse. Augmentation de 4% du tarif horaire pour la Troupe de danse Fusion.
Spectacle de danse	Ajout du tarif annuel par participant pour contribution au spectacle de danse.
Location de matériel	Ajout du tarif de location de matériel de vitrail.
ANNEXE H - ACTIVITÉS SPORTIVES	
Activités sportives - familiales	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
Activités sportives - jeunes	Augmentation de 2 % du tarif horaire. Augmentation de 17% du tarif horaire de hockey cosom pour s'ajuster au tarif horaire des activités régulières. Passant de 3,08\$ à 3,59\$ de l'heure. Aucune augmentation pour le tennis, le tarif est plafonné jusqu'à ce qu'il atteigne le taux des activités régulières.
Activités sportives - adultes	Augmentation de 2 % du tarif horaire. Augmentation de 4 % du tarif horaire du volleyball afin d'atteindre le taux des activités régulières.
Réservation de terrains de badminton	Augmentation de 2% du tarif horaire.
Ligue junior de tennis	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
ANNEXE I - BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	
Ateliers littéraires	Augmentation de 9% du tarif horaire des ateliers littéraires pour s'ajuster au tarif horaire des activités culturelles régulières. Passant de 3,65\$ à 3,98\$ de l'heure.

Activités d'animation	Réduction de 4% du tarif pour correspondance avec les coûts taxables dans LUDIK. Ce tarif s'applique uniquement aux participants non abonnés.
Carte d'abonné (Carte Accès Terrebonne)	Augmentation de 1\$ des frais de remplacement de la carte Accès Terrebonne.
Abonnement annuel	Augmentation de 5\$ le coût d'abonnement pour un non-résident.
ANNEXE J - CAMPS DE JOUR	
Tous les services du programme de camp de jour	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
ANNEXE K - PLATEAUX	
A -Piscine	Augmentation de 2 % du tarif horaire. Ajout de nouveaux tarifs qui sont devenus applicables à certains clients.
B - Gymnase et salle de 100 personnes et plus C - Gymnase et salle de 100 personnes et moins D - Auditorium E - Terrains sportifs extérieurs F - Frais de remise en état / Montage - Démontage	Augmentation de 10 % du tarif horaire.
Entente avec la Ville de Mascouche pour l'utilisation de locaux par des organismes régionaux	Aucune augmentation.
ANNEXE L - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	
Salon des Métiers d'arts	Augmentation de 2 % du tarif horaire.
Spectacle de danse	Augmentation de 2% du tarif d'admission.
Événement spécifique ponctuel	Incluant le tournoi de tennis et tous les événements spécifiques ponctuels. Nouveau tarif de 5\$ à 8\$.
ANNEXE M - FRAIS ADMINISTRATIFS	
Frais d'annulation pour les activités de moins de 10\$	Nouveau frais de 1\$. Applicable lorsque le coût d'inscription à une activité est de moins de 10\$.
Carte Accès Terrebonne	Augmentation de 1\$ des frais de remplacement de la carte Accès Terrebonne.

Que les modifications soient effectives à compter du 1^{er} avril 2017.

CE-2017-185-DEC DÉFI SANTÉ 2017 / MARS – AVRIL – MAI 2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne invite, depuis plusieurs années, ses citoyens et citoyennes à prendre part aux activités prévues dans le cadre du Défi Santé 5-30, et ce, dans le but de favoriser la participation active des gens ;

ATTENDU QUE durant cette période plusieurs activités sont offertes gratuitement et de plus un tirage a lieu parmi l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Ville de Terrebonne inscrit(e)s au programme national du Défi Santé 2016 ;

ATTENDU QUE le tirage comprend cinq (5) cartes Aquavantages (15 entrées) et une inscription gratuite à une activité offerte par la Direction du loisir et vie communautaire pour la personne gagnante et chacun des membres de sa famille habitant sous le même toit ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise les gratuités lors des tirages pour les citoyens et citoyennes inscrits au programme Défi Santé 5-30 qui se déroulera du 30 mars au 10 mai 2017.

CE-2017-186-DEC MARCHE / MAISON ADHÉMAR-DION / MAI 2017

ATTENDU la demande de La Maison Adhémar-Dion pour tenir la marche de la Dignité avec les infirmières dans le cadre d'une souscription, le dimanche 7 mai 2017 de 9h à 15h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser La Maison Adhémar-Dion à tenir la marche de la Dignité avec les infirmières le 7 mai prochain, selon le trajet suivant :

Départ de la banque RBC (287, montée des Pionniers), rue des Fleurs, boulevard Pierre-Le Gardeur, montée des Pionniers, arrêt à la Maison Adhémar-Dion, montée des Pionniers, avenue des Grands-Prés, rue des Fleurs, rue De La Chesnaye et arrivée sur la rue Pierre-Laporte jusqu'à l'école Arc-en-Ciel ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'école Arc-en-Ciel entre 9h et 11h.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'école Arc-en-Ciel et du site de départ identifié ci-dessus.

3) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur les sites.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assurer la sécurité des participants.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2017-187-DEC MARATHON NOCTURNE / CLUB DE TENNIS DE TERREBONNE / 19 AU 20 AOÛT 2017

ATTENDU la demande du Club de tennis de Terrebonne afin d'organiser un marathon de tennis nocturne du 18 au 19 août 2017 au parc Angora, entre 18h et 2h dans la nuit (en cas de mauvaise température, l'activité sera remise le lendemain, soit dans la nuit du 19 au 20 août, selon le même horaire) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de tennis de Terrebonne à tenir un marathon de tennis nocturne au parc Angora du 18 au 19 août 2017, entre 18h et 2h dans la nuit, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Heures de fermeture du parc

Permettre exceptionnellement la présence d'activité de 23h à 2h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-188-DEC MARCHE ET COURSE / FONDATION DES
MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC / 1^{er}
OCTOBRE 2017**

ATTENDU la demande de La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC pour tenir la Marche et course du Cœur dans le cadre d'une campagne de financement visant à supporter la recherche, le dimanche 1^{er} octobre 2017 de 9h à 16h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

ATTENDU QUE cette activité s'inscrit en continuité à la signature du protocole d'entente entre la Fondation et la Ville de Terrebonne à propos de l'implantation du projet Cœur en mouvement (sentiers de marche balisés) et permettra aux deux (2) parties de poursuivre leurs engagements quant à la promotion du programme;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à tenir la Marche et course du Cœur le 1^{er} octobre prochain, selon le trajet suivant :

Départ de la TransTerrebonne à partir de l'école des Trois-Saisons jusqu'au parc de la Pommeraie en traversant les rues de Plaisance, de la Passerelle, du Sentier-de-la-Forêt, avenue Urbanova et la rue George-VI. Le retour se fera en sens inverse.

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site de départ identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-189-DEC OPÉRATIONS DE DAMAGE / GLISSADE ET
PENTE-ÉCOLE / GPAT**

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) est mandaté en période hivernale par la Ville de Terrebonne pour opérer un centre de glisse sur le site de la côte Boisée de même que le traçage des sentiers de ski de fond sur la TransTerrebonne ;

ATTENDU QUE le travail avec la machinerie doit s'amorcer avant 7h, l'heure permise en vertu de l'article 6.1.7 du règlement 82, et que les fins de semaine ou lors des journées pédagogiques, le damage doit débuter à 5h30 alors que les autres jours, les opérations peuvent débuter à 6h30 ;

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées à la Direction de la police au cours des dernières semaines, une dérogation réglementaire est donc demandée pour tous les samedis et dimanches jusqu'au 19 mars de même que pour les dates suivantes :

- Du 27 février au 10 mars (semaines de relâche);
- 9-15-24 février et le 15 mars. (groupes scolaires en ski et glissade).

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise GPAT à débuter ses opérations de damage en semaine à partir de 6h30 et 5h30 pour les samedis, les dimanches, les réservations de groupes scolaires ainsi que durant les relâches scolaires.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2017-190-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire